



Conditions générales de vente Céline Mercé (Langues&Co) - EI

1 – Désignation

Céline Mercé (Langues&Co) EI est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation en langues étrangères à destination des adultes. Son siège social est fixé au 11 rue Ferrand - 59300 Valenciennes. **Céline Mercé (Langues&Co) EI** conçoit, élaboré et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Valenciennes et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.
- **Formation inter-entreprises** : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue et réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un **Client** et sur le site du **Client** ou dans d'autres locaux ;
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences.

2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

3 – Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

3.1 – Formation extensive ou intensives inter-entreprises :

Le règlement du prix de la formation est effectué mensuellement à réception de factures, au comptant, sans escompte à l'ordre de **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal après la date d'échéance. **Céline Mercé (Langues&Co) EI** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **Céline Mercé (Langues&Co) EI** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

3.2 – Formation extensive ou intensive intra-entreprise :

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** à destination du **Client**.



Pénalité de retard : Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après la date d'échéance.

4 – Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le **Client** à **Céline Mercé (Langues&Co) EI** au moins 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** offre au **Client** la possibilité de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

5 – Annulation, absence ou interruption d'une formation

Les formations sont dispensées sur une période validée conjointement par le **Client** et **Céline Mercé (Langues&Co) EI**. Elles se terminent soit à l'épuisement du crédit d'heures prévu, soit automatiquement à la date de fin de formation indiquée. Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Céline Mercé (Langues&Co) EI** distingue le prix correspondant aux heures effectivement effectuées par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO** ou autre financement public.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

5.1 – Formation intensive ou extensive : si l'annulation intervient

- plus de 20 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 25 % du prix TTC de la formation;
- entre 20 jours et 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix TTC de la formation;
- entre 9 jours et 5 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 75 % du prix TTC de la formation;
- moins de 5 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

6 – Organisation de la formation

La formation est mise en place par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** selon les désideratas des **Stagiaires** et la disponibilité du formateur, la planification des séances est laissée à l'initiative des **Stagiaires** en accord avec leur formateur.

Le suivi des séances est assuré par l'émargement de feuille de présence soit sous format papier, soit sous format numérique.

7 – Annulation de séance de formation ou absence à une séance de formation:

7.1 – Formation extensive ou intensive inter-entreprises :

En cas d'annulation d'une séance de formation par le **Stagiaire** moins de deux jours ouvrables avant la date prévue ou en cas d'absence d'un **Stagiaire** à une séance de formation, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** facturera au **Client** des frais d'annulation égaux à 100 % du prix TTC de la séance. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO** ou autre financement public.

7.2 – Formation extensive ou intensive intra-entreprise :

L'absence à une ou plusieurs séances ne modifie pas le prix de la formation, aucun remboursement ne sera effectué par **Céline Mercé (Langues&Co) EI**. (conf. art. 7.1)



8 – Devis, convention de formation et attestation

Pour chaque action de formation, un devis précisant entre autre le type de formation et sa durée en heures est adressé en deux exemplaires par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** au **Client** dont un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **Céline Mercé (Langues&Co) EI** par mail en priorité ou par courrier postal.

Une convention de formation professionnelle est établie en deux exemplaires entre **Céline Mercé (Langues&Co) EI** et le **Client**.

En cas de subrogation de paiement, une convention tripartite est établie entre **Céline Mercé (Langues&Co) EI**, l'**OPCO** et le **Client**.

A l'issue de la formation, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

9 – Contrat de formation professionnelle à titre individuel

Dans le cas où le **Client** est une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu entre **Céline Mercé (Langues&Co) EI** et le **Client**.

A compter de la signature de ce contrat de formation professionnelle, le **Client** dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance.

10 – Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Céline Mercé (Langues&Co) EI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Céline Mercé (Langues&Co) EI**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

11 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Céline Mercé (Langues&Co) EI**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

12 – Confidentialité et communication

Céline Mercé (Langues&Co) EI, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** au **Client**.



Céline Mercé (Langues&Co) EI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Céline Mercé (Langues&Co) EI** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **Céline Mercé (Langues&Co) EI** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13 – Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

– des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Céline Mercé (Langues&Co) EI**.

– conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : Céline Mercé (Langues&Co) EI - 11 rue Ferrand 59300 VALENCIENNES ou en envoyant un email à l'adresse celine@languesandco.fr.

En particulier, **Céline Mercé (Langues&Co) EI** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

14 – Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Céline Mercé (Langues&Co) EI** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Valenciennes sera seul compétent pour régler le litige.